



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Instauration d'un seuil plancher pour l'AEEH

Question écrite n° 7608

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap, sur la nécessité d'instaurer un seuil plancher pour l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) afin de garantir un revenu complémentaire aux jeunes majeurs en situation de handicap ne pouvant pas encore accéder au marché du travail. Lors du passage à la majorité, de nombreux jeunes en situation de handicap se retrouvent dans une situation de vide administratif et financier. Trop âgés pour bénéficier de l'AEEH, pas toujours éligibles à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et souvent dans l'incapacité de travailler, ces jeunes se trouvent privés de toute ressource stable, ce qui alourdit considérablement la charge de leurs familles. Face à ce constat, plusieurs associations plaident pour la mise en place d'un seuil plancher de soutien économique, qui permettrait d'assurer une transition équitable vers l'âge adulte, tout en reconnaissant les besoins spécifiques de ces jeunes en matière d'accompagnement, de soins et d'inclusion. Aussi, il interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour garantir un filet de sécurité financière aux jeunes adultes en situation de handicap exclus du système d'aides actuel.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7608

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Autonomie et handicap](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2025